

Chapitre 20

La communauté marocaine des Pays-Bas

Une communauté établie mise au défi de la pandémie de COVID-19

Nadia Bouras

Introduction

Le 14 mai 1969, les gouvernements marocain et néerlandais ont signé un accord de recrutement, un traité qui a marqué le début de la migration officielle vers les Pays-Bas. Aujourd'hui, plus d'un demi-siècle plus tard, les Marocains des Pays-Bas constituent le deuxième groupe de migrants au sein de la société néerlandaise. Ce chapitre présente les principaux développements de la migration marocaine et met en évidence les caractéristiques sociodémographiques, socio-économiques et socioculturelles de la communauté maroco-néerlandaise en 2021. Il se situe dans le prolongement de la dernière édition de *Marocains de l'extérieur*, qui a analysé les évolutions de la communauté maroco-néerlandaise jusqu'en 2017. L'an 2020 est aussi l'année où le coronavirus a marqué la vie des gens à travers le monde. L'impact de cette pandémie sur la communauté marocaine des Pays-Bas sera également abordé dans ce chapitre.

1. Les caractéristiques sociodémographiques

Les structures par sexe de la population marocaine aux Pays-Bas

La migration marocaine vers les Pays-Bas peut être divisée en trois phases. Pendant la première période qui s'étale entre 1960 et 1973, des milliers de travailleurs invités sont arrivés aux Pays-Bas dans l'espoir de bâtir un avenir économique meilleur. Un petit nombre, d'environ 4.000 travailleurs, a été recruté par les canaux officiels. La grande majorité, cependant, est venue aux Pays-Bas de manière indépendante. Cette migration en provenance du Maroc dans les années 1960 et 1970 était principalement masculine en raison de la croissance économique rapide de l'après-guerre en Europe du Nord-Ouest et surtout du besoin croissant de la région en travailleurs masculins semi-qualifiés et non qualifiés. Plus de 20.000 hommes marocains vivaient aux Pays-Bas en 1972 (Tableau 1), l'année où le Bureau néerlandais des statistiques a commencé à les enregistrer.

La deuxième phase de l'immigration marocaine s'est caractérisée par le regroupement familial. C'est durant cette période d'immigration massive que les femmes et les enfants ont rejoint leurs maris/pères. Par conséquent, le nombre de femmes marocaines a fortement augmenté en cette période. Alors que seules 864 femmes marocaines vivaient aux Pays-Bas en 1972, leur nombre est passé à près de 25.000, atteignant un chiffre record pendant cette phase intense de regroupement familial dans les années 1980 (Tableau 3). Aujourd'hui, les femmes marocaines - des différentes générations - représentent 49% du total de la population marocaine aux Pays-Bas.

Tableau 1 : Population totale marocaine, de 1972 à 2021

	1972	1980	1990	2000	2010	2021
Population totale marocaine	21 760	69 464	163 458	262 221	349 005	414 186
1 ^{ère} génération	20 673	57 502	112 526	152 540	167 305	172 542
2 ^{ème} génération	1 087	11 962	50 896	109 681	181 700	241 644

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 16-10-2021

Tableau 2 : Hommes marocains, de 1972 à 2021

	1972	1980	1990	2000	2010	2021
Population totale marocaine	20 896	44 784	90 903	140 163	180 226	210 175
1 ^{ère} génération	20 340	38 651	65 129	84 416	88 121	87 381
2 ^{ème} génération	556	6 133	25 774	55 747	92 105	122 794

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 17-10-2021

Tableau 3 : Femmes marocaines, de 1972 à 2021

	1972	1980	1990	2000	2010	2021
Population totale marocaine	864	24 680	72 555	122 058	168 779	204 011
1 ^{ère} génération	333	18 851	47 433	68 124	79 184	85 161
2 ^{ème} génération	531	5 829	25 122	53 934	89 595	118 850

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 17-10-2021

Au cours de la troisième et dernière phase de migration marocaine, qui commence à partir de 1985, les Marocains se sont installés de manière permanente aux Pays-Bas. Actuellement, La communauté marocaine représente le deuxième groupe d'immigrants aux Pays-Bas avec plus de 414.000 personnes, dont plus de la moitié appartenant à la deuxième génération. Par conséquent, les Marocains des Pays-Bas constituent environ 2,4 % de la population totale.

La croissance de la population marocaine aux Pays-Bas les cinq dernières années

Au cours des cinq dernières années, la croissance annuelle de la population marocaine aux Pays-Bas a augmenté progressivement de 1,3% en 2015 à 1,6% en 2019. La croissance absolue de la communauté néerlandaise-marocaine est le résultat direct de l'excédent de naissances et de l'accélération de l'immigration. Depuis 2015, les statistiques ont démontré que le nombre de Marocains qui migrent vers les Pays-Bas dépasse le nombre de ceux qui retournent au Maroc. En 2019, le solde migratoire était de 2.700, alors qu'en 2015, le même nombre de personnes qui sont retournées au Maroc équivalait celui de ceux qui ont migré aux Pays-Bas. Clairement, la croissance ne concerne guère les Marocains de la première génération qui représentent environ 168 mille personnes. Durant les cinq dernières années, la deuxième génération a enregistré une croissance annuelle d'environ 2,2%, alors que la première génération stagne toujours à 0,4%.

Tableau 4 : Croissance démographique de la population totale d'origine marocaine, de 2015 à 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Population	380755	385761	391088	396539	402492
Croissance absolue	5006	5327	5451	5953	6372
Croissance en %	1,3	1,4	1,4	1,5	1,6
Naissances	5943	5725	5342	4901	4885
Décès	748	836	858	893	974
Excédent de naissances	5195	4889	4484	4008	3911
Immigration	2733	3139	3521	4262	4577
Émigration	2562	2312	2047	2078	1877

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 16-10-2021

Tableau 5 : Croissance démographique de la première génération d'origine marocaine, de 2015 à 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Population	168451	168336	168536	169018	170357
Croissance absolue	-115	200	482	1339	1683
Croissance en %	-0,1	0,1	0,3	0,8	1,0
Naissances	2	8	7	2	1
Décès	671	746	765	819	873
Excédent de naissances	-669	-738	-758	-817	-872
Immigration	1959	2267	2538	3319	3639
Émigration	1160	1054	923	894	859

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 16-10-2021

Tableau 6 : Croissance démographique de la deuxième génération d'origine marocaine, de 2015 à 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Population	212304	217425	222552	227521	232135
Croissance absolue	5121	5127	4969	4614	4689
Croissance en %	2,4	2,4	2,2	2,0	2,0
Naissances	5941	5717	5335	4899	4884
Décès	77	90	93	74	101
Excédent de naissances	5864	5627	5242	4825	4783
Immigration	774	872	983	943	938
Émigration	1402	1258	1124	1184	1018

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 16-10-2021

La croissance de la deuxième génération est strictement attribuable à l'accroissement naturel, bien que l'effet de ce dernier soit légèrement atténué par une migration nette négative. On constate que l'émigration a représenté deux fois le volume des immigrants en 2015, alors qu'elle est devenue plus équilibrée les années suivantes. Toutefois, la deuxième génération a été plus nombreuse que la première au cours de la dernière décennie : elle a augmenté de 52% en 2010 à 58% en 2021 (Tableau 7). En conséquence, la deuxième génération représente une petite majorité de l'ensemble des Marocains aux Pays-Bas.

Tableau 7 : Croissance de la deuxième génération par rapport à la population totale d'origine marocaine

Année	Population d'origine marocaine		
	1 ^{ère} génération	2 ^{ème} génération	2 ^{ème} génération en %
2010	167 305	181 700	52,06
2017	168 536	222 552	56,91
2018	169 018	227 521	57,38
2019	170 357	232 135	57,67
2020	172 040	236 824	57,92
2021	172 542	241 644	58,34

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 16-10-2021

Bien que la migration familiale reste le principal motif de la migration des Turcs, Marocains et Surinamais aux Pays-Bas¹, le travail et les études sont des raisons de plus en plus importantes pour ces groupes. Entre 1995 et 2010, la migration familiale représentait près de 85% de l'immigration totale en provenance de ces pays. Depuis lors, cette part a progressivement diminué pour atteindre 60%. Le travail (en particulier pour les personnes hautement qualifiées) et les études constituent désormais pour 3 immigrants sur 10 de ces groupes la principale raison de leur migration vers les Pays-Bas ; il y a vingt ans, c'était le cas pour environ 1 immigrant sur 10.

Parmi les quatre groupes de migrants non occidentaux les plus importants, c'est la structure par âge des personnes d'origine surinamaïse qui ressemble le plus à celle des personnes d'origine néerlandaise : les deux groupes comptent de nombreuses personnes dans la quarantaine et la cinquantaine. Quant à l'histoire migratoire des Turcs et des Marocains, elle se reflète en partie dans la structure par âge. Ces deux groupes comportent de nombreux migrants de la première génération, âgés de 45 à 60 ans, qui sont venus aux Pays-Bas dans les années 1980 et 1990 avec comme principal motif la réunification familiale ou la création d'une nouvelle famille. La communauté marocaine, notamment la deuxième génération, est un peu plus jeune que la communauté turque. Dans les trois autres grands groupes d'origine non occidentale, on rencontre beaucoup d'adolescents d'origine marocaine, presque tous de la deuxième génération.

¹ Pour les Antillais, il y a manque d'information sur le motif de la migration car ils ont la nationalité néerlandaise.

La troisième génération

Les personnes dont les deux parents sont nés aux Pays-Bas, mais dont au moins un parent a une origine migratoire, appartiennent à la troisième génération. Les personnes qui appartiennent à cette génération ont automatiquement des origines néerlandaises. Il y a trois situations dans lesquelles une personne représente la troisième génération : 1) les deux parents appartiennent à la deuxième génération de personnes immigrantes, ou 2) un parent appartient à la deuxième génération et l'autre a des origines néerlandaises, ou 3) un parent appartient à la deuxième génération mais on ne sait pas si le deuxième parent appartient à la deuxième génération ou a des origines néerlandaises.

La troisième génération d'origine marocaine est, par rapport aux trois autres principaux groupes d'immigrants non occidentaux des Pays-Bas, la deuxième moins importante (Tableau 8). En 2020, la troisième génération marocaine ne représentait que 15,2% du total de la troisième génération des allochtones non occidentaux, contre 33,4% pour les Surinamais, 13,3% pour les ex-Antilles néerlandaises et l'île d'Aruba, et 17,4% pour les Turcs. La troisième génération représente toujours moins de 6,3% par rapport à l'ensemble de la population d'origine marocaine. Parmi tous les membres de cette troisième génération, près de 90% appartiennent au groupe d'âge de 0 à 12 ans (Tableau 9).

Tableau 8 : Troisième génération des 4 plus grandes populations migrantes non occidentales, en 2020

	3ème génération non occidentale	Turquie	Maroc	Surinam	Ex-Antilles néerlandaises & Aruba
Les deux parents sont de la deuxième génération	57 667 33,6%	19 562 65,4%	15690 60,3%	13482 23,5%	2424 10,6%
Un parent de deuxième génération, l'autre parent néerlandais	94 187 54,9%	8987 30,0%	8926 34,3%	32 741 57,2%	17 408 76,2%
Un parent de la deuxième génération, l'autre parent est inconnu	19 793 11,5%	1379 4,6%	1423 5,5%	11 027 19,3%	3006 13,2%
Total	171 647	29 928	26 039	57 250	22 838

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 16-10-2021

Tableau 9 : Troisième génération (jusqu'à 50 ans) selon l'âge et l'origine migratoire des parents²

	0 à 4 ans	4 à 12 ans	12 à 18 ans	18 à 25 ans	25 à 35 ans	35 à 50 ans	Total
Origine néerlandaise, sauf troisième génération	6,2%	14,0%	12,0%	15,1%	21,2%	31,4%	6234082
Total des pays non occidentaux	30,6%	40,1%	14,4%	8,1%	4,2%	2,6%	171647
Turquie	38,4%	43,4%	12,3%	4,7%	1,0%	0,2%	29928
Maroc	42,8%	43,8%	9,8%	3,0%	0,6%	0,0%	26039
Surinam	24,0%	39,1%	17,0%	10,7%	5,8%	3,4%	57250
Ex-Antilles néerlandaises & Aruba	23,9%	37,3%	17,9%	12,2%	6,6%	2,2%	22838
Autres pays non occidentaux	30,0%	38,1%	12,9%	7,8%	5,5%	5,6%	35592

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 16-10-2021

2. Les origines migratoires occidentales et non occidentales

Depuis des décennies, deux paires de concepts sont au cœur du suivi de la position sociale des personnes issues de l'immigration : « allochtone/autochtone » et « occidental/non occidental ». Le gouvernement a renoncé à l'utilisation de la première définition sur proposition du WRR (Conseil scientifique de la politique gouvernementale) car l'étiquette « allochtone » n'est pas du tout correcte pour les enfants des migrants nés aux Pays-Bas, surtout qu'elle a revêtu au cours du temps une connotation négative. Depuis, chercheurs et responsables politiques utilisent encore et fréquemment le double concept occidental/non occidental. Mais selon le WRR, il est grand temps d'écarter également cette dernière distinction, notamment parce qu'elle ne repose sur aucune base scientifique. Elle a également peu de valeur informative en raison de la grande diversité des groupes de migrants aux Pays-Bas. En outre, le terme de « paire » lui-même semble avoir des connotations négatives.

Cependant la science et la politique ont besoin d'informations pour analyser les différents groupes de populations aux Pays-Bas. Il peut s'agir d'informations sur les inégalités en matière de santé, la participation au marché du travail, le désavantage éducatif, la discrimination ou même la criminalité. Lorsqu'ils recherchent ce genre d'informations sur les groupes d'immigrants, les chercheurs et les décideurs politiques utilisent souvent la dichotomie occidental/non occidental. Par exemple, le CBS (Bureau central des statistiques) et le SCP (Bureau de planification sociale et culturelle) divisent souvent la population

² L'origine de la mère est un facteur déterminant, sauf si elle est d'origine néerlandaise ou son origine est inconnue. Dans ce cas, c'est l'origine du père qui est utilisée.

immigrante en « occidentale » et « non occidentale » ou « autre non occidentale » dans leurs rapports sur le chômage, les résultats scolaires, la criminalité et toute une série d'autres sujets.

Cette dichotomie a été conçue vers 1989 au sein du service de la statistique (Statistics Netherlands) afin d'introduire un regroupement parmi le grand groupe de pays d'origine des migrants. Au fil du temps, la dichotomie a été de plus en plus utilisée jusqu'en 1999 où elle fut formalisée après une coordination avec le ministère de l'Intérieur et des relations et le ministère des Affaires sociales et de l'emploi.

Les pays d'origine occidentaux comprennent désormais tous les pays d'Europe, à l'exception de la Turquie, mais aussi tous les anciens États membres de l'Union soviétique, l'Amérique du Nord, l'Océanie, le Japon et l'Indonésie, anciennement connue sous le nom des Indes orientales néerlandaises. Quant aux pays d'origine non occidentaux, ils comprennent la Turquie et tous les pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, à l'exception du Japon et de l'Indonésie et des anciens États asiatiques membres de l'Union soviétique. Cette distinction s'inspire des différences de position socio-économique et culturelle entre les immigrants occidentaux et non occidentaux. Lorsqu'un groupe ressemble fortement à la population néerlandaise à travers un ou deux aspects, ce groupe est considéré comme étant occidental.

L'utilisation de la dichotomie « occidental/non occidental » dans la recherche et la politique est critiquée depuis un certain temps déjà par différents milieux. En premier lieu, cette distinction n'est pas fondée sur une littérature scientifique. Et on ne voit pas quels sont les fondements théoriques et les critères sur lesquels on peut considérer un pays d'origine comme occidental alors qu'un autre ne l'est pas. Apparemment la sémantique de la classification a une base géographique, mais dans la réalité cette classification n'a pas une logique géographique. La plupart des pays situés à l'ouest des Pays-Bas, comme tous les pays d'Amérique latine, sont considérés comme non occidentaux, alors que de nombreux pays situés à l'est, comme tous les pays d'Europe de l'Est, le Japon et l'Indonésie, sont considérés comme occidentaux.

En fait, la dichotomie est principalement de nature culturelle et concerne la proximité culturelle. Mais même dans ce cas, les critères de classification des pays d'origine des migrants ne sont pas clairs du tout. Par exemple, il est difficile d'expliquer pourquoi le Japon et l'Indonésie, où l'on parle des langues non-européennes et où le shintoïsme, le bouddhisme et l'islam sont les religions les plus importantes, sont considérés comme occidentaux, alors que tous les pays d'Amérique du Sud, où l'on parle des langues européennes et où le catholicisme est la religion prédominante, sont considérés comme non occidentaux. Il est assez étonnant que l'Ouzbékistan et la Papouasie-Nouvelle-Guinée soient considérés comme occidentaux, alors que le Suriname et Curaçao, où le Néerlandais est une langue officielle et où le système éducatif est orienté vers les Pays-Bas, sont considérés comme non occidentaux. Or, s'il y a des migrants qui sont culturellement proches des Pays-Bas, ce sont précisément les migrants de ces derniers pays.

En second lieu, cette dichotomie est devenue de moins en moins informative. Étant donné que la diversité des origines des migrants a augmenté, la dichotomie offre de moins en moins d'informations sur ce qui se passe réellement dans la société. À la fin du siècle dernier, le groupe « non occidental » se composait principalement des pays d'origine traditionnels que sont le Suriname, les Antilles, le Maroc et la Turquie. Entre-temps, d'importants groupes de migrants originaires de Chine, d'Inde, d'Iran, d'Irak, de Syrie, d'Érythrée et de Somalie se sont également installés aux Pays-Bas et sont également qualifiés de « non occidentaux ». La diversité au sein du groupe « occidental » a également fortement augmenté en raison de l'arrivée d'importants groupes de migrants d'Europe centrale et orientale et de pays ayant appartenu à l'ancienne Union soviétique. Par conséquent, il est de moins en moins évident de savoir qui est impliqué lorsque des informations sont faites sur la situation des migrants occidentaux ou non occidentaux.

La diversité socio-économique au sein des groupes de migrants s'est également fortement accrue, ce qui fait que la distinction entre occidental et non occidental a perdu sa capacité informative.

Tableau 10 : Population totale issue de l'immigration occidentale et non occidentale, de 2000 à 2021

	2000	2005	2010	2015	2021
Population totale	15 863 950	16 305 526	16 574 989	16 900 726	17 475 415
Population totale issue de l'immigration	2 775302	3 122717	3 359603	3 665321	4 305908
1ère génération	1 431122	1 606664	1 699751	1 860977	2 312921
2ème génération	1 344180	1 516053	1 6959852	1 804344	1 922987
Population totale issue de l'immigration occidentale	1 366535	1 423675	1 501309	1 626812	1 858730
1ère génération	544 890	582 278	644 486	747 703	951 072
2ème génération	821 645	841 397	856 823	879 109	907 658
Population totale issue de l'immigration non occidentale	1 408767	1 699042	1 858294	2 038509	2 447178
1ère génération	886 232	1 024386	1 055265	1 113274	1 361849
2ème génération	522 535	674 656	803 029	925 235	1 085329

Source : *Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021*

Troisièmement, le concept de non occidental a un effet exclusif lorsqu'il distingue un groupe de résidents comme « n'étant pas d'ici ». La dichotomie « occidental » et « non occidental » est donc un classement et non une juxtaposition neutre. C'est notamment le cas de la deuxième génération, qui est née et a grandi aux Pays-Bas, et qui est pourtant étiquetée comme « non occidentale ». L'étiquette « occidental » a également une connotation positive, correspondant en partie à un contexte géopolitique.

Tableau 11 : Part des Marocains dans les populations non occidentales des Pays-Bas, de 2000 à 2021

	Origine migratoire	2000	2005	2010	2015	2021
1ère génération	Total allochtones	1431122	1606664	1699751	1860977	2312921
	Total non occidental	886232	1024386	1055265	1113274	1361849
	Maroc	152 540	168 400	167 305	168451	172542
	(Ex) Antilles néerlandaises et Aruba	69 266	82 321	81175	82289	91728
	Surinam	183 249	188 367	185089	179236	176571
	Turquie	177 754	195 678	196385	192311	199402
2ème génération	Total allochtones	1344180	1516053	1659852	1804344	1992987
	Total non occidental	522 535	674 656	803029	925235	1085329
	Maroc	109 681	147 421	181700	212304	241644
	(Ex) Antilles néerlandaises et Aruba	37 931	48 217	57245	66637	79685
	Surinam	119 265	141 063	157190	169426	181695
	Turquie	113 136	163 168	187572	204244	222628

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Tableau 12 : Population néerlandaise et populations issues de l'immigration en % du total de la population, de 2016 à 2021

Populations	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Néerlandais	77,9	77,4	76,8	76,4	75,8	75,4
Ayant une origine migrante	22,1	22,6	23,1	23,6	24,2	24,6
Ayant une origine migrante occidentale	9,8	9,9	10,1	10,3	10,5	10,6
Ayant une origine migrante non occidentale	12,4	12,7	13,1	13,0	13,7	14,0
Maroc	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4
(Ex) Antilles néerlandaises et Aruba	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0
Surinam	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	2,1
Turquie	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4
Autres personnes issues de l'immigration non occidentale	4,8	5,1	5,4	5,7	6,0	6,2

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Par conséquent, le WRR conseille de ne plus appliquer la dichotomie standard « occidental/non occidental ». Il est donc préférable de laisser le regroupement et l'étiquetage des pays d'origine dépendre de la recherche spécifique ou de la question politique. Mais bien que le CBS soit d'accord avec la critique de cette dichotomie, il applique toujours les concepts d'occidental et non occidental. C'est la raison pour laquelle la même typologie est utilisée dans ce chapitre, qui est basé sur les statistiques du CBS.

Tableau 13 : Part des Marocains dans les populations migrantes des Pays-Bas en %, de 2019 à 2021

Origine	2019	2020	2021
Marocains en % de la population migrante totale	9,9	9,7	9,6
Marocains en % de la population migrante occidentale totale	22,7	22,4	22,3
Marocains en % du total de la population migrante non occidentale	17,4	17,1	16,9

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

3. Les modèles de mariage parmi la population marocaine

Globalement, le célibat représente environ 54% de la population d'origine marocaine, soit environ 57% pour les hommes et 51% pour les femmes. Parallèlement, le nombre de mariages qui se terminent par un divorce augmente progressivement. Toutefois, le divorce et le veuvage affectent relativement plus de femmes - de première et de deuxième génération - que d'hommes (Tableau 14). En 2021, 9,6% de femmes ont divorcé contre 5,8% d'hommes. La même année, le veuvage a touché 3,2% de femmes contre 0,4% d'hommes.

Bien que les mariages mixtes (20% en 2020) aient quelque peu augmenté chez les Marocains des Pays-Bas, il n'en demeure pas moins qu'environ 80% des mariages contractés concernent un conjoint d'origine marocaine. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un partenaire qui vit déjà aux Pays-Bas, ce qui ne correspond pas à un mariage dit de migration. En fait, un mariage de migration est un mariage dans lequel l'un des partenaires est venu s'installer aux Pays-Bas dans l'année du mariage ou après, alors que l'autre conjoint était déjà installé aux Pays-Bas avant ce mariage ou bien est né aux Pays-Bas (avec une origine migratoire de deuxième génération).

Il convient de noter que le gouvernement néerlandais utilise une définition étroite des mariages mixtes : un mariage n'est mixte que si l'un des partenaires est d'origine néerlandaise (caucasien). Par exemple, les mariages de Marocains néerlandais avec des partenaires qui sont des immigrants ne sont pas considérés comme mixtes. En 2020, les Marocaines (16,8%) étaient plus nombreuses à épouser un partenaire immigrant que leurs homologues masculins (8,9%) (Tableau 18 et 19).

Le nombre moyen d'enfants nés de femmes d'origine turque ou marocaine a fortement diminué depuis 1980. Les femmes marocaines avaient en moyenne 7 enfants dans la première moitié des années 80, et les femmes turques en avaient près de 5. Le nombre moyen d'enfants dans ces groupes a diminué à 2,9% pour les femmes marocaines et à 1,8% pour les femmes turques de la première génération.

Malgré la forte baisse du nombre moyen d'enfants chez les femmes marocaines, celles-ci ont toujours le plus grand nombre d'enfants parmi les quatre plus grands groupes d'origine non occidentale. Les femmes marocaines de la deuxième génération avaient en moyenne 2,0 enfants en 2020, contre 2,1 en 2010 (Tableau 20). L'âge moyen des femmes marocaines de la deuxième génération à la naissance de leurs enfants est de 31,5 ans.

Tableau 14 : Situation matrimoniale du total de la population marocaine selon le sexe en %.

	Années	Célibataire	Marié(e)	Veuf(ve)	Divorcé(e)	Total
Les deux sexes	2019	54,6	36,5	1,6	7,3	100
	2020	54,3	36,6	1,6	7,4	100
	2021	54,0	36,6	1,8	7,7	100
Femmes	2019	51,3	36,6	2,8	9,1	100
	2020	50,9	36,7	3,0	9,3	100
	2021	50,4	36,7	3,2	9,6	100
Hommes	2019	57,8	36,4	0,3	5,5	100
	2020	57,6	36,5	0,3	5,6	100
	2021	57,4	36,5	0,4	5,8	100

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Tableau 15 : Situation matrimoniale des Marocains de la première génération en %, en 2010 et 2021

Années	Sexe	Célibataire	Marié(e)	Veuf(ve)	Divorcé(e)	Total
2010	Ensemble	17,73	69,97	2,08	10,21	100
	Hommes	21,67	69,84	0,38	8,09	100
	Femmes	13,34	70,12	3,98	12,55	100
2021	Ensemble	13,5	68,1	4,2 14,2	100	
	Hommes	16,9	71,2	0,8 11,1	100	
	Femmes	10,1	64,9	7,6 17,5	100	

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Tableau 16 : Situation matrimoniale des Marocains de deuxième génération en %, en 2010 et 2021

Années	Sexe	Célibataire	Marié(e)	Veuf(ve)	Divorcé(e)	Total
2010	Ensemble	91,79	7,06	0,01	1,14	100
	Hommes	94,56	4,82	0,00	0,61	100
	Femmes	88,94	9,36	0,02	1,68	100
2021	Ensemble	82,9	14,1	0,03	3,0	100
	Hommes	86,2	11,8	0,01	2,0	100
	Femmes	79,4	16,5	0,06	4,0	100

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Tableau 17 : Choix du partenaire selon l'origine migratoire, en 2010 et 2020

Pays d'origine	Année	Total des mariages	Partenaire ayant des origines néerlandaises	Partenaire ayant des origines similaires	Partenaire ayant des origines différentes
Maroc	2010	4320	360 (8,3%)	3610 (83,6%)	350 (8,1%)
	2020	4450	390 (8,8%)	3520 (79,1%)	540 (12,1%)
(Ex) Antilles néerlandaises et Aruba	2010	1200	500 (41,7%)	440 (36,7%)	260 (21,7%)
	2020	890	380 (42,7%)	250 (28,1%)	260 (29,2%)
Surinam	2010	2830	900 (31,8%)	1460 (51,6%)	470 (56,6%)
	2020	2000	650 (32,5%)	920 (46%)	430 (21,5%)
Turquie	2010	4570	310 (6,7%)	3880 (84,9%)	380 (8,3%)
	2020	4510	360 (7,9%)	3560 (78,9%)	590 (13,0%)

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Tableau 18 : Choix du partenaire selon l'origine migratoire et le sexe (hommes), en 2010 et 2020

Pays d'origine	Année	Total des mariages	Partenaire ayant des origines néerlandaises	Partenaire ayant des origines similaires	Partenaire ayant des origines différentes
Maroc	2010	2310	210 (9,1%)	1940 (83,9%)	170 (7,4%)
	2020	2240	220 (9,8%)	1820 (81,3%)	200 (8,9%)
(Ex) Antilles néerlandaises et Aruba	2010	610	240	210	150
	2020	450	170	120	150
Surinam	2010	1350	360	750	240
	2020	960	270	460	230
Turquie	2010	2450	190	2000	260
	2020	2400	200	1810	390

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Tableau 19 : Choix du partenaire selon l'origine migratoire et le sexe (femmes), en 2010 et 2020

Pays d'origine	Année	Total des mariages	Partenaire	Partenaire	Partenaire
			ayant des origines néerlandaises	ayant des origines similaires	ayant des origines différentes
Maroc	2010	2010	160 (8,0%)	1680 (83,6%)	180 (9,0%)
	2020	2210	170 (7,7%)	1700 (76,9%)	340 (16,8%)
(Ex) Antilles néerlandaises et Aruba	2010	590	260	220	110
	2020	440	200	130	110
Surinam	2010	1480	540	710	230
	2020	1040	380	460	200
Turquie	2010	2120	130	1880	110
	2020	2110	150	1750	200

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Tableau 20 : Nombre moyen d'enfants par femme, en 2010, 2015 et 2020

Origine migratoire	1ère génération			2ème génération		
	2010	2015	2020	2010	2015	2020
Turquie	1,993	2,174	1,867	1,636	1,698	1,628
Maroc	2,811	2,864	2,995	2,129	2,131	2,037
Surinam	1,774	1,674	1,594	1,760	1,560	1,455
(Ex) Antilles néerlandaises et Aruba	1,813	1,674	1,545	1,717	1,712	1,613

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 16-02-2018

4. La répartition spatiale de la population marocaine

La population d'origine marocaine est encore inégalement répartie. La « Randstad », qui comprend les quatre plus grandes villes occidentales Amsterdam, La Haye, Rotterdam et Utrecht, représente à elle seule 45% des Marocains des Pays-Bas. Elle est suivie par la région Sud (15,93%) et la région Est (9,80%). La présence marocaine constitue une infime minorité, avec moins de 1,5% quant à la région Nord.

Au niveau provincial, 84,2% de la population d'origine marocaine se trouve dans quatre provinces. Il s'agit de la Hollande-du-Sud (31,8%), la Holland-du-Nord (27,4%) et Utrecht (14,1%) étant trois provinces de la région Ouest, suivie de la province de Brabant-du-Nord (10,9%) dans la région sud.

Les provinces de Gueldre (région Est) et de Limbourg (région Sud) arrivent en dernier avec respectivement 5,6% et 4,1% en termes de la présence des Marocains. Les autres provinces se partagent les 6% restants. À l'exception de la province d'Utrecht, la population totale des Pays-Bas et la population d'origine marocaine sont concentrées dans les mêmes provinces

Figure 1: Répartition de la population d'origine marocaine (2020)



Tableau 21 : Part des populations allochtones non occidentales et d'origine marocaine dans la population totale des quatre grandes villes des Pays-Bas, au 1er janvier 2021 (en %)

Population	Amsterdam	La Haye	Rotterdam	Utrecht
Allochtone non occidentaux	36,1	36,1	38,9	23,8
Maroc	8,8	5,9	7,0	8,7
Ex Antilles néerlandaise et Aruba	1,4	2,6	4,0	0,8
Suriname	7,4	8,4	8,1	2,2
Turquie	5,1	7,5	7,4	3,9

Source : *Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021*

La préférence des Marocains pour la région occidentale se traduit également dans leur forte concentration dans les quatre grandes villes de celle-ci, où ils représentent 45% de la population d'origine marocaine. Ils sont plus nombreux que tous les autres groupes de migrants dans la « Randstad ». Amsterdam arrive en tête avec 77.210 résidents d'origine marocaine, soit près d'un cinquième de la population d'origine marocaine des Pays-Bas (18,6%) et près de 9% de la population totale de la ville. Rotterdam arrive en deuxième position avec 45.601 Marocains, soit 7% de la population de la ville et 11% de la population marocaine. La Haye et Utrecht sont presque à égalité, abritant respectivement 32.355 et 31.429 Marocains, soit 5,9% et 8,7% de la population de chacune de ces villes.

La concentration des Marocains dans la « Randstad » est plutôt liée aux réseaux sociaux et aux perspectives d'emploi favorables dans ces villes-là. On trouve les migrants originaires de Nador installés principalement à Utrecht et Rotterdam, les migrants d'Al Hoceima davantage concentrés à La Haye, tandis que la plupart des migrants de Tétouan et d'Ouarzazate ont choisi Amsterdam comme destination de résidence. Enfin, on relève des concentrations au niveau de certains quartiers dans les grandes villes comme Slotervaart à Amsterdam, Kanaleneiland à Utrecht et Schilderswijk à La Haye.

Le schéma de la migration marocaine vers les Pays-Bas peut être décrit comme une migration en chaîne, dans laquelle les parents aidaient les nouveaux migrants et leurs amis déjà installés aux Pays-Bas. Les migrants pionniers garantissaient le premier hébergement, le logement et l'emploi, et par conséquent, les nouveaux migrants marocains s'installaient à proximité des Marocains de la même région d'origine.

5. Les caractéristiques socio-économiques

La participation au marché du travail

En 2020, la population active d'origine marocaine, âgée de 15 à 64 ans, est passé à 177.000 personnes (Tableau 22). Cette augmentation significative est due à l'arrivée progressive des deuxième et troisième générations sur le marché du travail. Le taux d'activité augmente progressivement de 54,2% en 2017 à 58,3%

en 2020. Mais il reste nettement inférieur au taux moyen de l'ensemble de la population des Pays-Bas, qui se situe autour de 69,7%. Il est même relativement plus faible que parmi les trois autres principales populations non occidentales (62,2% pour les Turcs, 64,9% pour les Surinamais et 61,5% pour les Antillais).

Les taux d'activité selon le sexe confirment cette situation. Alors que le taux d'activité des hommes marocains arrive à 66,3% en 2020, contre 73,7% pour l'ensemble de la population masculine des Pays-Bas, celui des femmes marocaines ne dépasse pas 50,2% contre 65,7% chez l'ensemble de la population féminine des Pays-Bas. Ces chiffres révèlent la raison principale de la baisse du taux d'activité et qui est la faible participation des femmes d'origine marocaine au marché du travail (Tableau 23).

Tableau 22 : Population d'origine marocaine d'âge actif et position sur le marché du travail, de 2017 à 2020

Années	2017	2018	2019	2020
Population 15-75 ans (x1000)	260	267	270	278
Population active (x1000)	159	166	166	177
Actifs occupés (x1000)	141	153	153	162
Chômeurs (x1000)	18	12	13	8,6
Inactifs (x1000)	101	101	104	108
Taux d'activité (%)	54,2	57,4	56,5	58,3
Taux de chômage (%)	11,3	7,5	8,0	8,6

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Tableau 23 : Taux d'activité de la population totale des Pays-Bas et de la population d'origine marocaine, par sexe, de 2017 à 2020

Années	Ensemble Pays-Bas			Marocains		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2017	68,3	72,7	63,9	54,2	63,6	44,7
2018	69,1	73,4	64,8	57,4	65,8	49,0
2019	70,1	74,3	65,9	56,5	63,5	49,3
2020	69,7	73,7	65,7	58,3	66,3	50,2

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Le chômage

Le taux de chômage de la population marocaine est presque trois fois plus élevé que celui de la population autochtone des Pays-Bas. On a enregistré une diminution progressive de ce taux qui est passé de 11,3% en 2017 à 8,6% en 2020, contre seulement 3,0% pour la population néerlandaise. Entre 2017 et 2020, le chômage tout en touchant aussi bien les femmes que les hommes, a affecté les femmes en particulier. Aujourd'hui, le taux de chômage des deux sexes est à part égale (8,6%) (Tableau 25).

Les jeunes de 15 à 25 ans sont la catégorie la plus particulièrement touchée, avec un taux de chômage de 16,9% en 2020. Mais il ne semble pas qu'il y ait une grande différence entre les générations, au vu des chiffres produits entre 2017 et 2020. Cependant, en 2020, les Marocains sont plus touchés que les autres grands immigrés non occidentaux, puisque le taux de chômage des Surinamais et des Turcs est respectivement de 7,4% et 6,1%. Seuls les Antillais, avec un taux de chômage de 8,9%, sont confrontés à plus de défis (Tableau 26).

Tableau 24 : Taux d'activité des quatre principales populations allochtones, de 2017 à 2020

Années	Marocains	Turcs	Surinamiens	Antillais et Aruba
2017	54,2	58,1	62,0	55,3
2018	57,4	61,2	66,5	60,3
2019	56,5	63,5	67,6	64,4
2020	58,3	62,2	64,9	61,5

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Tableau 25 : Taux de chômage de la population des Pays-Bas et de la population d'origine marocaine, par sexe, de 2017 à 2020

Années	Ensemble Pays-Bas			Marocains		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2017	3,9	3,5	4,3	11,3	10,8	12,1
2018	3,1	3,1	3,1	7,5	7,3	7,7
2019	2,6	2,7	2,6	8,0	9,3	6,3
2020	3,0	3,0	3,0	8,6	8,6	8,6

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Tableau 26 : Taux de chômage des quatre principales populations allochtones, de 2017 à 2020

Années	Marocains	Turcs	Surinamiens	Antillais et Aruba
2017	11,3	9,6	11,1	13,7
2018	7,5	7,4	7,0	8,4
2019	8,0	5,2	6,2	7,3
2020	8,6	6,1	7,4	8,9

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Le statut professionnel et la qualification

La population active d'origine marocaine a un statut de salarié à plus de 85%. Les catégories des indépendants et des entrepreneurs représentent respectivement 14,2% et 10,5% de la population active. Pour les femmes, ces deux catégories comptent 7,1% (8,6% en 2017) et 4,3% (6,9% en 2017), contre 92,9% pour celle des salariées (Tableau 27).

La différence entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le travail rémunéré est relativement importante dans le groupe d'origine marocaine. Les hommes étaient significativement plus susceptibles d'avoir un travail rémunéré que les femmes en 2019 (63,5 contre 49,3 %). A titre de comparaison : les personnes d'origine néerlandaise, 74,3% des hommes et 65,9% des femmes avaient un emploi.

Tableau 27 : Population active (15-75 ans) occupée d'origine marocaine selon le statut dans la profession et le sexe en 2020 (en %)

	Total	Hommes	Femmes
Population active en %	58,3	72,7	50,4
Employés en %*	85,8	80,4	92,9
Indépendantes en %*	14,2	19,6	7,1
Chefs d'entreprise en %*	10,5	14,1	4,3

Source : Élaboré d'après les données de Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) Voorburg/Heerlen, 21-10-2021

* En % de la population active.

Tableau 28 : Taux d'activité des quatre principales populations allochtones, par sexe, génération et niveau d'instruction, en 2019

	Néerlandais	Populations allochtones (total)	Turcs	Marocains	Surinamiens	Antillais et Aruba
Total %	70,1	61,7	63,5	56,5	67,6	64,4
Sexe						
Hommes	74,3	68,0	73,7	63,5	70,6	68,4
Femmes	65,9	55,6	52,7	49,3	65,0	60,4
Age						
15-25 ans	69,5	53,3	54,5	53,1	58,3	45,8
25-45 ans	89,7	70,9	74,2	64,1	81,0	79,2
45-75 ans	59,4	55,5	54,4	47,4	60,8	56,9
Génération						
1 ^{ère}		58,6	59,7	53,2	63,6	60,4
Dont 25-45 ans		66,4	71,7	61,4	79,5	75,3
2 ^{ème}		67,2	67,7	60,6	72,6	70,9
Dont 25-45 ans		77,5	76,2	67,0	81,7	84,1
Niveau d'instruction						
Bas	50,3	46,4	49,0	41,7	50,8	41,3
Moyen	73,1	69,0	73,3	66,0	72,2	68,5
Haut	82,8	76,0	77,9	76,4	84,4	85,8

Source : Jaarrapport Integratie Centraal Bureau voor de Statistiek (The Hague 2020)

En 2019, la deuxième génération non occidentale a plus souvent travaillé (67,2%) que la première génération (58,6%). Dans la tranche d'âge de 25 à 45 ans, la différence entre la première et la deuxième génération d'origine non occidentale était encore plus grande. Pourtant, la deuxième génération non occidentale âgée de 25 à 45 ans travaillait encore moins souvent (77,5%) que les personnes d'origine néerlandaise de la même catégorie d'âge (89,7%). Les personnes très instruites et celles ayant suivi un enseignement secondaire sont plus susceptibles d'avoir un travail rémunéré que les personnes moins instruites. Cela vaut aussi bien pour les personnes issues de l'immigration que pour les autres. Par exemple, 82,8% des personnes très instruites d'origine néerlandaise et 73,1% de celles ayant suivi un enseignement secondaire avaient un emploi en 2019 ; ce pourcentage était considérablement plus faible pour les personnes peu qualifiées (50,3%). En outre, une plus faible proportion de personnes peu qualifiées d'origine antillaise (41,3%) et marocaine (41,7%) avaient un emploi rémunéré par rapport aux personnes peu qualifiées des autres groupes. Les personnes hautement qualifiées d'origine antillaise ou surinamaïse étaient plus souvent employées que les personnes hautement qualifiées d'origine différente (Tableau 28).

En 2020, la participation au marché du travail des hommes et des femmes marocains était de 58,3%, contre 49,5% en 2015. Bien que ce chiffre ait augmenté au cours des cinq dernières années, les Marocains enregistrent toujours le score le plus bas par rapport aux quatre principaux groupes de migrants non occidentaux.

Les prestations sociales

Les personnes d'origine non occidentale sont plus susceptibles de bénéficier de prestations d'aide sociale que les personnes d'origine néerlandaise. En 2019, parmi les quatre groupes non occidentaux les plus importants aux Pays-Bas, 8% de Surinamais et Turcs et 13% de Marocains bénéficiaient d'une prestation d'aide sociale alors que pour les personnes d'origine néerlandaise cette proportion était de 2%. La dépendance à l'égard des prestations d'aide sociale parmi les personnes d'origine marocaine, a diminué ces dernières années après l'augmentation qu'elle a connue depuis 2008 en raison de conditions économiques moins favorables. En revanche, la dépendance à l'égard de l'aide sociale des personnes d'origine néerlandaise est faible depuis de nombreuses années et ne connaît guère de fluctuations. La surreprésentation de personnes d'origine migratoire dans les prestations d'aide sociale a donc diminué ces dernières années.

Indépendamment de leur origine (migratoire), les femmes sont plus susceptibles de bénéficier de prestations d'aide sociale que les hommes. Il en est de même pour les personnes âgées qui reçoivent plus de prestations d'aide sociale que les jeunes. Parmi les personnes d'origine non occidentale, il existe une grande différence entre les générations en ce qui concerne la dépendance à l'aide sociale. En 2019, 5,5% de la deuxième génération des Marocains ont reçu des prestations d'aide sociale contre 19,1% de la première génération. Pour les migrants d'origine occidentale, les différences entre les générations sont plus faibles (Tableau 29).

Ces dernières années, le pourcentage de personnes bénéficiant de prestations d'invalidité est resté pratiquement stable pour tous les groupes. Près de 10 % des personnes d'origine marocaine ont perçu des prestations d'invalidité en 2019, contre 6,5 % des personnes d'origine néerlandaise (Tableau 30).

Tableau 29 : Personnes bénéficiant de prestations d'aide sociale, par origine et caractéristiques d'origine, en 2019

	Populations					Antillais et Aruba
	Néerlandais	allochtones total	Turcs	Marocains	Surinamiens	
Personnes de 15 ans à l'âge de la pension d'état						
%	1,9	12,2	8,0	12,5	7,6	9,9
Par sexe						
Hommes	1,6	10,5	6,1	10,6	6,2	7,7
Femmes	2,3	13,9	10,1	14,4	8,9	12,1
Par âge						
15-25 ans	0,7	2,9	1,0	1,7	1,5	2,1
25-45 ans	1,8	11,7	6,4	11,7	7,2	9,7
45- l'âge de la pension d'État	2,5	19,6	14,9	22,7	10,7	16,4
Par génération						
Première		16,7	12,0	19,1	10,0	13,4
Deuxième		4,0	3,5	5,5	5,1	4,1

Source : Jaarrapport Integratie Centraal Bureau voor de Statistiek (The Hague 2020)

Tableau 30 : Personnes bénéficiant de prestations d'invalidité, par origine et caractéristiques d'origine, en 2019

	Populations					Antillais et Aruba
	Néerlandais	allochtones total	Turcs	Marocains	Surinamiens	
Personnes de 15 ans à l'âge de la pension d'état						
%	6,5	6,6	11,1	9,6	8,5	5,7
Sexe						
Hommes	6,1	6,6	10,2	10,7	7,9	5,8
Femmes	6,8	6,5	12,1	8,5	9,1	5,6
Age						
15-25 ans	1,4	1,4	1,8	1,6	1,7	2,0
25-45 ans	5,2	5,0	7,5	9,1	6,5	5,7
45- l'âge de la pension d'État	9,3	12,6	22,4	17,0	13,4	8,8
Génération						
Première		7,4	15,7	13,2	11,4	6,2
Deuxième		5,1	6,0	5,8	5,4	4,9

Source : Jaarrapport Integratie Centraal Bureau voor de Statistiek (The Hague 2020)

6. La criminalité

Depuis 2005, le pourcentage de personnes soupçonnées d'avoir commis un délit et enregistrées dans les registres de la police a diminué de manière assez constante dans tous les groupes ayant des origines migratoires. Les suspects enregistrés sont souvent des personnes que la police retient lorsqu'il existe un soupçon raisonnable de culpabilité pour un crime. Le pourcentage de suspects enregistrés parmi les Marocains a considérablement diminué de 7,4% en 2005 à 3,1% en 2020. Cette baisse de plus de 50% a été observée parmi tous les groupes.

Quelle que soit leur origine migratoire, les hommes sont plus souvent soupçonnés d'un crime que les femmes. La proportion d'hommes par rapport aux femmes dans les pourcentages de suspects varie selon l'origine. Dans le groupe d'origine non occidentale, la différence entre les hommes et les femmes est un peu plus grande (cinq fois). Moins de 1% des femmes marocaines sont soupçonnées d'un crime ; Les hommes marocains six fois plus souvent (Tableau 31).

Tableau 31 : Suspects de crimes, selon les origines et les structures par sexe, âge et générationnelles, en 2019

	Néerlandais	Populations allochtones total	Turcs	Marocains	Surinamiens	Antillais et Aruba
%	0,6	2,4	1,9	3,5	2,7	4,1
Sexe						
Hommes	1,0	4,0	3,3	6,0	4,6	6,5
Femmes	0,3	0,8	0,4	0,9	1,0	1,6
Age						
12-18 ans	1,1	3,0	2,1	4,0	3,7	4,8
18- 25 ans	1,5	4,3	3,3	7,3	4,8	5,6
25- 45 ans	0,9	2,6	2,3	3,9	3,5	4,7
45+ ans	0,3	1,1	0,9	1,1	1,4	2,4
Génération						
Première	1,0	1,7	1,2	1,8	1,8	4,1
Deuxième	0,9	3,6	2,8	5,3	3,7	4,0

Source : *Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 26-10-2021*

Les jeunes (jusqu'à 25 ans) sont plus souvent soupçonnés d'un crime que les personnes plus âgées et cela est valable pour tous les groupes d'origine. Dans presque tous les groupes d'âge, les personnes d'origine antillaise sont les plus susceptibles d'être soupçonnées d'un crime. Avec 7,3%, la proportion de suspects n'est plus élevée que chez les jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans parmi les personnes d'origine marocaine. Cette proportion est plus de deux fois supérieure à celle du groupe d'origine non occidentale dans son ensemble (3,1%) et presque cinq fois supérieure à celle du groupe d'origine néerlandaise du même âge (1,5%).

La surreprésentation des jeunes immigrants dans les statistiques criminelles est souvent associée, dans les débats publics et politiques et dans la littérature

criminologique, à une faible intégration dans la société néerlandaise. Même si les chiffres montrent que la criminalité enregistrée pour tous les groupes de jeunes adultes, qu'ils soient immigrants ou pas, est en baisse depuis quelques années, la surreprésentation des jeunes adultes immigrants en particulier reste stable pour le moment et diminue à peine.

Dans la littérature criminologique, plusieurs raisons sont avancées pour expliquer les différences d'implication dans la criminalité entre les groupes. Cinq domaines d'influence différents sont souvent mis en avant : (1) la structure familiale et parentale, (2) les antécédents criminels des parents, (3) la position socio-économique, (4) les différences individuelles et (5) les caractéristiques du voisinage. Une structure familiale stable est bonne pour le développement des enfants. Il existe de nombreuses publications sur la relation entre le fait de grandir dans une famille monoparentale et le risque accru de problèmes de comportement des enfants concernés (Van der Laan et Weijters, 2015 ; Astone et al., 1999 ; Echenheim, 2019). Dans le domaine de la structure familiale et parentale, une grande attention est accordée à la théorie dite du foyer brisé (Echenheim, 2019). Les jeunes qui grandissent dans des familles monoparentales ont plus de chances de présenter un comportement criminel car non seulement l'absence de lien chaleureux avec et entre les parents joue un rôle important à cet égard, mais aussi tout simplement parce qu'au sein des familles brisées, il y a littéralement un parent de moins pour assumer les tâches parentales et le contrôle social des enfants (Dykstra et De Valk, 2007).

En ce qui concerne plus particulièrement les jeunes immigrants, la « dissonance culturelle » est souvent mentionnée en relation avec des problèmes ou même des comportements criminels. La dissonance culturelle est l'effet sur le comportement d'une évolution des jeunes dans deux cultures différentes³. Cela pourrait influencer le comportement des jeunes immigrants de deuxième génération, car ils n'arrivent pas à dépasser les contradictions entre deux influences culturelles. Ils grandissent au sein de la culture « dominante » du pays de résidence et à l'école, tandis que les normes et valeurs culturelles de la famille sont souvent encore dominées par le pays d'origine (Lahlah, 2013 ; voir aussi Jennissen, 2015). Cela peut conduire à des normes contradictoires, et éventuellement à des problèmes d'identité et des conflits entre parents et enfants, ainsi qu'à des comportements problématiques en dehors de la famille surtout si la culture au sein de la famille s'écarte davantage de la culture « dominante » à l'extérieur de la famille.

En outre, le comportement des parents peut également jouer un rôle dans l'explication du comportement délinquant des jeunes. Dans le cadre d'une recherche sur les différences de comportement criminel entre les groupes ethniques, Lahlah (2013), a mené une étude dans laquelle il a comparé deux groupes de jeunes de 15 à 18 ans d'origine néerlandaise et néerlandaise-marocaine. Cette étude a montré que le fait d'être témoin de violences entre les parents contribuait à augmenter les chances que ces deux groupes de jeunes commettent eux-mêmes des crimes violents. La transmission intergénérationnelle du comportement criminel serait

³ Par dissonance culturelle on entend l'existence chez un individu d'une ou plusieurs pratiques culturelles marquant un écart au sein d'un ensemble de pratiques plus ou moins homogènes du point de vue de leur légitimité.

plus forte pour les formes de criminalité les plus graves et les plus violentes mais moins prononcée pour les délits mineurs (Echenheim, 2019).

8. Vie associative marocaine

La vie organisationnelle marocaine s'est développée au cours des dernières décennies en raison de l'évolution de la composition et des besoins de la communauté. En 1975, le Comité des travailleurs marocains aux Pays-Bas (KMAN), la première organisation de travailleurs marocains, est fondé à Amsterdam. L'objectif premier du KMAN était de défendre les intérêts des travailleurs marocains. Ils militent contre le mal-logement et pour l'amélioration des conditions de travail. Le KMAN a défendu avec succès les travailleurs sans papiers. Grâce à une grande manifestation, des milliers de travailleurs marocains et étrangers ont obtenu un permis de séjour valide. Le KMAN, qui a également milité pour la démocratisation au Maroc, est devenu une organisation nationale avec divers représentants régionaux. Au milieu des années 1990, le KMAN a perdu sa raison d'être en raison de l'amélioration de la situation politique au Maroc. De plus, la main-d'oeuvre a disparu des Pays-Bas, ce qui réduit la nécessité de défendre les intérêts des travailleurs étrangères.

Toutes ces années, le KMAN s'est concentré sur l'amélioration de la position des travailleurs marocains. Peu d'attention a été accordée à la position des femmes marocaines. Pour cette raison, un petit groupe de femmes actives au sein du KMAN a fondé l'Association des femmes marocaines aux Pays-Bas (MVVN) en 1982. Le MVVN a principalement œuvré pour améliorer la situation sociale et juridique des femmes marocaines aux Pays-Bas et au Maroc. Le MVVN est toujours actif, bien que l'organisation ne joue plus un rôle dominant. Les principaux thèmes concernent toujours les problèmes auxquels les femmes sont confrontées à la suite du divorce, de l'abandon et de la violence domestique.

En 1997, le KMAN est devenu le Centre euro-méditerranéen pour la migration et le développement (EMCEMO). Basé à Amsterdam, EMCEMO se concentre sur la promotion et le soutien de la citoyenneté transnationale des Néerlandais marocains. Les liens avec le Maroc sont principalement axés sur le dialogue et le développement. Les nouveaux thèmes de l'EMCEMO sont la lutte contre la discrimination et l'islamophobie. En plus de représenter les intérêts de la communauté marocaine, l'EMCEMO s'implique également dans l'organisation de conférences et de rencontres socioculturelles.

À la suite du rajeunissement de la communauté marocaine dans les années 1990, la deuxième génération a de plus en plus marqué la vie organisationnelle. Les organisations de jeunesse étaient plus professionnelles que les organisations de leurs prédécesseurs. Avec l'émergence de ces organisations, le cours s'est également déplacé vers les problèmes dans et avec la société néerlandaise. L'organisation la plus importante dans ce contexte est l'Association marocaine hollandaise (Samenwerkingsverband Marokkanen in Nederland, SMN).

La mission du SMN est d'améliorer la position sociale des citoyens marocains néerlandais en vue d'une pleine citoyenneté. Cette mission doit être accomplie par le plaidoyer, la mise en oeuvre de projets, l'éducation communautaire et la liaison avec les organisations de la société civile. Pendant longtemps, SMN a été le porte-

parole de la communauté marocaine et très visible dans les médias en raison des discussions sociales et politiques sur les Marocains. Aujourd'hui, SMN joue un rôle modeste. En raison de l'individualisation, les Néerlandais marocains n'ont plus besoin d'une telle représentation.

D'autre part, le gouvernement néerlandais ne poursuit pas une politique d'intégration active ; l'intégration est considérée comme une responsabilité individuelle, ce qui réduit la nécessité de consulter des représentants spécifiques.

L'individualisation et les grandes différences au sein de la « communauté » marocaine affectent également la vie organisationnelle. Un exemple de ceci est l'émergence d'organisations des cadres marocains hautement qualifiés, comme Gamechangers Academy. Gamechangers Academy est une organisation de et par de jeunes professionnels. L'objectif de cette association est de former des talents, de développer des réseaux et de construire une carrière réussie. Après un demi-siècle de présence aux Pays-Bas, ils sont l'avenir. Bien que leur origine marocaine soit importante, ils s'identifient principalement comme des citoyens du monde.

Les seules organisations qui ont maintenu une position stable au fil des décennies sont les mosquées. La première mosquée marocaine, l'Al Kabir, a été créée à Amsterdam en 1974. La mosquée a commencé dans le sous-sol d'une église et dix ans plus tard a trouvé refuge dans un ancien garage où elle se trouve toujours. Cela fait d'Al Kabir le gardien de la vie maroco-islamique dans la capitale. La plus grande mosquée marocaine est la mosquée Essalam à Rotterdam. La mosquée a été fondée en 1987 et a été rouverte dans un nouvel emplacement après une rénovation en profondeur en 2010. La mosquée peut accueillir 1 500 visiteurs et est ornée de deux minarets de 50 mètres. Là où les mosquées servaient auparavant principalement de salles de prière, elles ont désormais une fonction sociale.

Par exemple, les mosquées offrent une éducation aux jeunes et aux personnes âgées, organisent des conférences, sont plus en contact avec le quartier et sont un partenaire du gouvernement (local). Les Pays-Bas comptent plus de 450 mosquées, dont un tiers sont au service de la communauté marocaine. L'un des plus grands défis pour les mosquées est d'attirer les jeunes. Une façon d'y parvenir est de donner des sermons en néerlandais. La Mosquée Bleue (Blauwe moskee), fondée en 2010 à Amsterdam, est une mosquée qui se concentre spécifiquement sur les jeunes et les nouveaux musulmans. Les sermons sont prononcés en néerlandais et la mosquée est un lieu populaire pour les convertis. La Mosquée Bleue est au coeur de la société d'Amsterdam et est accessible aux musulmans de toutes origines. Les non-musulmans sont également les bienvenus. La Mosquée bleue est socialement active et un participant populaire dans les débats sur la position de l'islam dans la société néerlandaise.

Ces évolutions montrent que les organisations n'ont plus de fonction nationale et sont principalement actives au niveau local.

9. La Corona et son impact sur la communauté marocaine

Très tôt, des données provenant notamment du Royaume-Uni et des États-Unis montraient dès le début de la pandémie, qu'il y a plus d'infections avec le virus dans certains groupes de population, souvent d'origine migratoire, et que la maladie COVID-19 avait un impact plus important au sein de ces groupes. Aux

Pays-Bas, il a fallu attendre un certain temps pour que ce type de données soit disponible. Cela s'explique par le fait que ces groupes ne sont pas représentés dans de nombreuses études aux Pays-Bas ou que les données sur le statut migratoire ne sont pas (complètement) incluses dans les enregistrements des tests et des maladies. Par exemple, les hôpitaux n'enregistrent pas automatiquement les informations relatives au pays de naissance dans leurs registres. Les personnes issues de l'immigration restent donc invisibles dans les rapports sur l'état de santé de la population et les facteurs qui lui sont liés. Seul un petit nombre d'études permet de mieux comprendre le lien entre la COVID-19 et l'origine ethnique.

Risques de mortalité liés aux COVID-19 selon l'origine migratoire

Le nombre total de décès liés au COVID-19 au cours de la première vague (mars-juin 2020) était de 8542 personnes d'origine néerlandaise, 1042 d'origine migratoire occidentale et 456 d'origine migratoire non occidentale. Au début de la première vague (mars-juin 2020), la proportion de mortalité était la plus élevée parmi les personnes d'origine néerlandaise. Entre la semaine 13 et la semaine 15, cette proportion était plus élevée chez les personnes migrantes. Alors que le nombre absolu de décès dus au COVID-19 était le plus élevé parmi les résidents d'origine néerlandaise, les résidents d'origine immigrante avaient un risque relativement plus élevé de mourir du COVID-19. Ceci est particulièrement vrai quand il s'agit d'une origine migratoire non occidentale. Cependant, il y avait des différences d'une semaine à l'autre. Au cours des premières semaines de l'épidémie (semaines 10 et 12), la part des décès dus au Covid 19 dans le total des décès était plus élevée parmi les personnes d'origines néerlandaise et occidentale que parmi les personnes d'origine non occidentale. Au cours des semaines suivantes, le taux de mortalité des personnes d'origine non occidentale a augmenté davantage que celui du reste de la population. Au cours des dernières semaines de la première vague (semaines 21 à 27), le risque relatif de décès lié au COVID-19 pour les résidents d'origine non occidentale était une fois et demie plus élevé que pour les résidents d'origine néerlandaise. Le nombre absolu de décès liés à une origine migratoire non occidentale était alors assez limité par rapport aux semaines précédentes.

Tableau 32 : Taux de mortalité liée au COVID-19 selon l'origine migratoire, de mars à juin 2020

	Origine néerlandaise	Origine migratoire occidentale	Origine migratoire non occidentale
	% mortalité totale		
Période			
Semaine 10-12	4,6	4,7	3,2
Semaine 13-15	35,0	35,8	38,3
Semaine 16-17	30,5	34,5	32,8
Semaine 18-20	14,9	14,7	16,7
Semaine 21-27	3,6	4,8	5,7

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 23-3-2021

L'augmentation du risque relatif de mourir du virus constatée en particulier chez les résidents d'origine non occidentale, ne signifie pas que tous les résidents de ce groupe présentent un risque relatif accru. D'après une analyse complémentaire, il semblerait y avoir des différences au sein du groupe d'origine non occidentale en ce qui concerne les risques de mortalité liés au COVID-19. Parmi les pays d'immigration classiques, le risque relatif était plus élevé surtout pour les résidents d'origine turque et surinamaïse, par rapport aux résidents d'origine néerlandaise. Pour les résidents d'origine marocaine ou antillaise, le risque relatif était à peu près le même, voire inférieur. Par ailleurs, le nombre de décès au sein des différents sous-groupes est resté relativement faible.

Dans les trois grandes villes, 4004 personnes issues de l'immigration sont décédées entre mars et juin 2020, dont 20% à cause du COVID-19. Dans les trois grandes villes, le risque de mourir du COVID-19 était environ une fois et demie plus élevé pour les résidents d'origine non occidentale que pour ceux d'origine néerlandaise. La situation était différente dans la région du sud-est (zones sensibles primaires et secondaires), où l'on n'a trouvé pratiquement aucune différence dans la mortalité due au COVID-19 en fonction de l'origine migratoire. Les différences étaient également faibles dans le reste des Pays-Bas.

Tableau 33 : Taux de mortalité liée au COVID-19 selon l'origine migratoire et la région, de mars à Juin 2020

	Sud-Est	Trois grandes villes	Reste des Pays-Bas
% mortalité totale			
Historique de la migration			
Origine néerlandaise	26,8	17,2	12,8
Origine migratoire occidentale	25,7	19,0	13,2
Origine migratoire non occidentale	26,9	21,7	13,3

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 23-3-2021

Au cours de la première vague de l'épidémie, un total de 10.067 habitants des Pays-Bas sont décédés avec la COVID-19, confirmée ou suspectée comme cause de décès. Pendant les semaines où le nombre de décès dus à la COVID-19 a été le plus élevé (semaines 13 à 17), plus d'un tiers de tous les décès ont été causés par cette maladie. Un risque de mortalité plus élevé pour la COVID-19 chez les résidents à faible revenu qui ne reçoivent pas de soins (à domicile ou en institution) n'est pas surprenant. Cette corrélation est également constatée pour les autres causes de décès. Des publications mettent en évidence la relation entre les probabilités de mortalité et le statut socio-économique, l'effet d'un faible revenu sur la mortalité pouvant être largement expliqué par le mode de vie, comme le tabagisme, l'alimentation et le surpoids. Des logements plus petits et des conditions de travail moins flexibles pourraient jouer un rôle supplémentaire dans la propagation du coronavirus. En outre, il se pourrait que les personnes à faible revenu soient plus susceptibles de travailler dans des secteurs où il n'est pas facile de travailler à domicile ou de respecter les conseils pour se prémunir du coronavirus au travail. Le risque de mortalité plus élevé par le COVID-19 chez

les personnes de moins de 70 ans appartenant à des groupes à faible revenu est un indicateur possible de ce phénomène.

L'analyse actuelle a montré que chez les personnes immigrantes (non occidentales), les risques relatifs de mortalité liés au COVID-19 sont généralement légèrement plus élevés que chez les résidents d'origine néerlandaise, en particulier dans les régions GGD (services de santé municipaux) d'Amsterdam, Haaglanden et Rotterdam-Rijnmond. Plusieurs facteurs peuvent avoir contribué aux différences de risques de mortalité selon l'origine migratoire (Pareek et al., 2020 ; Leyerzapf, Klokgieters, Ghorash et Broese van Groenou, 2017). Par exemple, les personnes appartenant à certains groupes ethniques présentent une prévalence plus élevée de pathologies telles que l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires (Pharos, 2018 ; CBS, 2018), pathologies dans lesquelles une infection à la COVID-19 est plus souvent mortelle. Cependant, les groupes de migrants ne constituent pas un groupe homogène : il existe une grande diversité parmi les résidents d'origine migrante. Il s'est avéré que certains groupes présentaient un risque de mortalité par le virus significativement plus élevé quand d'autres n'en présentaient aucun ou même un risque plus faible. Cependant, il s'agit de nombres relativement faibles. En outre, lors de la première vague corona, la plupart des sources d'infection se trouvaient dans le sud-est, alors que les personnes issues de l'immigration vivent souvent dans la Randstad. Il n'est donc pas encore possible de tirer des conclusions sans ambiguïté pour la première vague sur les risques de mortalité dus à la COVID-19 en fonction de l'origine migratoire.

Le Corona et l'ethnicité

Si l'on considère la phase ultérieure de la pandémie, diverses études ont montré que les Néerlandais immigrants sont plus susceptibles de souffrir d'un désavantage sanitaire. L'étude « Covid-19 et ethnicité » du service de santé d'Amsterdam (GGD Amsterdam) a cherché à savoir si ces groupes de population ont été particulièrement touchés par le coronavirus au cours de l'année écoulée et quelles en sont les causes possibles. Elle a montré qu'après la deuxième vague de la pandémie, les taux d'infection donnent une image très différente. Le pourcentage de personnes ayant subi une infection au coronavirus est alors nettement plus élevé dans tous les groupes immigrants.

Tableau 34 : Pourcentage de la population présentant des anticorps au virus Corona dans le sang après la première vague à Amsterdam

Antécédents migratoires	%
Néerlandais	5,5
Hindous Surinamais	4,8
Créole Surinamais	8,2
Turc	7,8
Marocain	7,0
Ghanéen	26,5

Source : GGD Amsterdam, 2021

Tableau 35 : Pourcentage de la population présentant des anticorps au virus Corona dans le sang après la deuxième vague à Amsterdam

Antécédents migratoires	%
Néerlandais	12
Hindous Surinamais	16
Créole Surinamais	23
Turc	26
Marocain	31
Ghanéen	42

Source : GGD Amsterdam, 2021

Les dossiers du GGD d'Amsterdam montrent que ces groupes de population ont été hospitalisés relativement plus souvent. Au cours de la période allant de juin 2020 à janvier 2021, parmi les Amstellodamois d'origine immigrante, le nombre d'admissions à l'hôpital dues à la COVID-19 pour 100 000 personnes était plus de quatre fois supérieur à celui des Amstellodamois d'origine néerlandaise. Le nombre d'admissions à l'hôpital était relativement plus élevé chez les Amstellodamois d'origine marocaine et turque, suivis des Amstellodamois d'origine surinamaïse et antillaise.

Les chiffres plus élevés des contaminés parmi les Amstellodamois d'origine non occidentale ne semblent pas être dus à une moindre connaissance des mesures préventives ou à un moindre soutien à celles-ci. Les études montrent que les gens étaient bien au courant de ces réglementations. Cela s'applique à tous les groupes d'âge, indépendamment de leur niveau d'éducation ou de leur maîtrise de la langue néerlandaise.

L'augmentation du nombre d'infections au COVID-19 a de nombreuses causes

On a dit souvent que la pandémie du coronavirus agit comme une loupe, car elle expose et amplifie potentiellement les inégalités existantes dans la société. Cela s'applique certainement à la situation des groupes d'immigrants. Ces groupes de populations sont souvent dans une situation plus vulnérable, pour de nombreuses raisons. La recherche a montré depuis longtemps que ces groupes sont en moyenne en moins bonne santé. Par exemple, le diabète, la dépression ou l'obésité sont beaucoup plus fréquents (jusqu'à quatre à cinq fois) parmi ces groupes. Cet état de santé explique probablement le fait que les personnes appartenant à ces populations, après avoir été infectées par le virus corona, devaient être hospitalisés ou sont décédées. En outre, les personnes appartenant à ces groupes ont en moyenne un statut socio-économique inférieur, ce qui les rend en soi plus vulnérables à la maladie ou à la mort. C'était également le cas pendant la pandémie : le risque de mourir de cette infection pendant la première vague était deux fois plus élevé pour les 20% les plus pauvres de la population que pour les 20% les plus riches.

En outre, des facteurs plus spécifiques aux groupes de migrants, tels que les différences génétiques, la discrimination et le stress chronique dû à la migration, jouent également un rôle. D'autres facteurs liés à la position socio-économique

en général, et des facteurs caractéristiques de certains groupes de population sont notamment une profession qui ne peut pas être exercée à domicile, un petit logement, la culture, la religion, le tabou, la stigmatisation, la perception des plaintes liées au coronavirus, une moins bonne compréhension des mesures barrières et une maîtrise insuffisante de la langue néerlandaise.

Une moindre disposition à la vaccination

Une attention supplémentaire est également nécessaire dans la politique de vaccination des groupes d'immigrants. Une étude, menée entre novembre 2020 et mars 2021, montre que l'état de préparation à la vaccination était le plus élevé parmi les Amstellodamois d'origine néerlandaise, et qu'il était parfois considérablement plus faible parmi les Amstellodamois immigrants. Parmi les premiers, la volonté de se faire vacciner était de 80%, tandis que chez les Amstellodamois d'origine marocaine, par exemple, ce taux ne dépasse pas 30%. Beaucoup de choses ne sont toujours pas claires, mais il est probable qu'un certain nombre de facteurs mentionnés qui influencent le risque d'infection ou l'évolution de la maladie influencent également la volonté de se faire vacciner à savoir la maîtrise de la langue néerlandaise, le tabou et la stigmatisation, et enfin la mauvaise compréhension des informations sur les mesures à prendre.

En dernière analyse, les résultats de l'étude « COVID-19 et ethnicité » montrent que la pandémie du coronavirus touche beaucoup plus sévèrement les groupes de populations d'immigrants que la population d'origine néerlandaise. Cette différence est en partie le reflet de leur état de santé moyen et de leur position socio-économique inférieure, mais il existe aussi d'autres causes. Dès le début de la pandémie, des mesures spécifiques ont été prises pour certains groupes, notamment au niveau local, telles que la traduction des informations, la coopération entre les GGD et l'implication de personnalités appartenant à des groupes spécifiques. Toutefois, cela n'a pas empêché ces groupes d'être plus durement touchés par la pandémie. Les chiffres montrent que beaucoup plus d'efforts seront nécessaires pour mieux les protéger. Les divers facteurs en jeu montrent clairement qu'il n'existe pas d'approche unique.

Conclusion

La pandémie du coronavirus a accéléré un nouveau développement parmi les Marocains et autres musulmans des Pays-Bas que personne n'avait prévu. En raison des restrictions de voyage, de nombreuses personnes ont dû être enterrées aux Pays-Bas. En outre, les personnes décédées du coronavirus n'ont pas été autorisées à être rapatriées et enterrées au Maroc. En conséquence, le nombre de cimetières musulmans aux Pays-Bas a augmenté rapidement.

Le cimetière islamique Riyad Al Jannah à Zuidlaren en est un exemple. Il s'agit du deuxième cimetière islamique des Pays-Bas et du plus grand d'Europe occidentale. Fondé en mai 2020, Riyad Al Jannah a immédiatement répondu à la demande croissante. Au cours des six premiers mois, 250 musulmans ont été enterrés. Dans la plupart des cas, il s'agit de personnes décédées du coronavirus et ne pouvant être rapatriées dans leur pays d'origine. Bien qu'il n'existe pas de données sur les décès par maladie du coronavirus en fonction de l'origine des migrants, selon les estimations, plus de la moitié des personnes enterrées à Riyadh

Al Jannah sont d'origine marocaine. Quatre cents autres tombes ont été réservées par des musulmans néerlandais qui ont choisi d'être enterrés aux Pays-Bas. Cette évolution est assez récente et peut être attribuée à la pandémie mondiale.

De plus en plus de Marocains de la deuxième génération choisissent d'être enterrés aux Pays-Bas, le pays où ils sont nés et qu'ils connaissent le mieux. Les Marocains de toutes les générations considèrent les Pays-Bas comme leur patrie. Trouver le repos éternel ici semble donc logique.

En 2014, la chaîne de télévision d'Amsterdam a lancé la campagne "*Weet je stad*" ("*Connais ta ville*"). Parmi les informations diffusées dans toute la ville une affiche collée dans les arrêts de bus annonçait : « *Sachez que l'Amstellodamois moyen est un Marocain de 40 ans* ». Ces Amstellodamoises d'origine marocaine sont les filles des travailleurs marocains invités aux Pays-Bas et qui sont arrivés dans la capitale dans les années 1960 et 1970. Ils ont été les pionniers de la vie marocaine à Amsterdam. Aujourd'hui, un demi-siècle plus tard, leurs enfants sont devenus des Amstellodamois typiques.

Bibliographie

- Amsterdam UMC, GGD Amsterdam, Pharos Amsterdam (2021), *Covid-19 en etniciteit* (Amsterdam).
- Astone N. M., Nathanson C. A., Schoen R. & Kim Y. J., (1999). Family demography, social theory, and investment in social capital. *Population and Development Review*, 25(1), 1–31.
- Blokland A., Nieuwebeerta P. & Bernasco W., (2010). Criminaliteit en etniciteit. Criminele carrières van autochtone en allochtone jongeren uit het geboortecohort 1984. *Tijdschrift voor Criminologie*, 52(2), 122–152.
- Bovenkerk F. & Fokkema T., (2015). Criminaliteit onder Marokkaanse jongemannen in Nederland: speelt regionale herkomst een rol? *Tijdschrift voor Criminologie*, 57(1), 59–83.
- CBS, (2021), *Jaarrapport Integratie 2020* (Den Haag).
- Cottaar A., Bouras N. & Laoukili F., (2009), *Marokkanen in Nederland. De pioniers vertellen*. Amsterdam, Meulenhoff.
- Dykstra P. & De Valk H., (2007). Criminelen in de familie: Verband tussen crimineel gedrag en familiekenmerken onderzocht [Criminals in the family: Researching the association between criminal behavior and family characteristics]. *Demos*, 23 (1), 6–8.
- Eichelsheim V., (2019). Crimineel gedrag over de levensloop én over generaties: de rol van het gezin, *Tijdschrift voor de criminologie* (61)2: 132–147.
- Hoeve M., Jurrius K., Zouwen van der M., Vergeer M., Voogt M. & Stams, G.J., (2005). *In de schuld, in de fout? Schuldenproblematiek en crimineel gedrag bij adolescenten en jongvolwassenen*. Amsterdam: Kohnstamm Instituut.
- Huijnk W. & Kessels R., (2016). Criminaliteit. In: W. Huijnk en I. Andriessen (red.), *Integratie in zicht? De integratie van migranten in Nederland op acht terreinen nader bekeken* (p. 146–184). Den Haag: Sociaal en Cultureel Planbureau.
- Jennissen R., (2015), Gewelddadige Marokkaanse jeugdcriminaliteit: Een kwestie van culturele dissonantie? *Tijdschrift voor Criminologie*, 57(1), 133–139.
- Lahlah A., (2013). *Invisible victims? Ethnic differences in the risk of juvenile violent delinquency of Dutch and Moroccan-Dutch adolescent boys*. Ridderprint BV.
- Van Gaalen R. & Besjes G., (2018), Studying the intergenerational transmission of crime with population data: The System of Social statistical Datasets (SSD) of Statistics

- Netherlands. In V.I. Eichelsheim, en S. G. A. van de Weijer (Eds.), *Intergenerational Continuity of Criminal and Antisocial Behaviour: An International Overview of Studies* (pp. 44–57). (Routledge Studies in Criminal Behaviour). London: Routledge. DOI: 10.4324/9781315102788-4.
- Van der Laan, & Weijters G., (2015). Daling in geregistreerde jeugdcriminaliteit. Enkele mogelijke verklaringen. *Tijdschrift voor Criminologie*, 57(2), 203–228.
- Van de Weijer S. & Spapens, T., (2019), Intergenerationele overdracht en criminele families: introductie, *Tijdschrift voor Criminologie*, 61(2), 119–131
- WRR (2021), *Afscheid van westers en niet-westers. Naar meervoudige indelingen van herkomstgroepen* (Den Haag).